



**Commission Régionale
Statut des Educateurs et
Entraîneurs du Football
Section Statut
SAISON 2020-2021**

Procès-Verbal

Présents : M. Christian FORNARELLI, M. Bertrand REBOURS, M. Ali MOUCER, M. Ahmed BOUAJAJ, M. Philippe COUCHOUX, M. Christian PORNIN

Assiste : M. Lénéïck LERMA

Réunion du 04/05/2021 en Visioconférence

Article 6 du Statut des Educateurs – Formation Continue

La Commission fait un point à date des licences Educateurs enregistrées cette saison :

- **1128 licences animateur** (1066 en 2019/2020 et 907 en 2018/2019)
- **2162 licences Educateur Fédéral** (2475 en 2019/2020 et 2579 en 2018/2019)
- **1196 licences Technique Régional** (1092 en 2019/2020 et 1055 en 2018/2019)

Elle réalise également un point des sessions de Formation Continue passées :

- 28 et 29 septembre 2020 : Responsable Technique de club, Jeune et Séniors : 16 éducateurs
- 19 et 20 octobre 2020 : La Préformation : 16 éducateurs
- 12 et 13 novembre 2020 : La Préformation : 17 éducateurs
- 04 et 05 janvier 2021 : Responsable Technique de club, Jeune et Séniors : 22 éducateurs
- 21 et 22 janvier 2021 : Responsable Technique de club, Jeune et Séniors : 20 éducateurs
- 18 et 19 février 2021 : Entraînement des Défenseurs : Technique et Tactique : 24 éducateurs
- 22 et 23 février 2021 : Responsable Technique de club, Jeune et Séniors : 24 éducateurs
- 25 et 26 février 2021 : La Préformation : 22 éducateurs
- 25 et 26 février 2021 : Entraînement des Attaquants / Gardien de But : Technique et Tactique : 22 éducateurs
- 29 et 30 mars 2021 : Entraînement des Attaquants / Gardien de But : Technique et Tactique : 24 éducateurs
- 22 et 23 avril 2021 : Entraînement des Défenseurs : Technique et Tactique : 17 éducateurs

Etat des lieux des éducateurs en infraction avec l'article 6 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

La Commission,

Observe que :

- 148 éducateurs sont en 4^{ème} saison d'infraction ou plus avec l'article 6 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football ; ces éducateurs ont été relancés par mail les 05/10/2021, 21/01/2021 et 11/03/2021 afin de se mettre en conformité,
 - 125 éducateurs doivent participer à une session de Formation Continue lors de la saison 2020-2021 (3^{ème} saison après leur dernière Formation Continue ou obtention du diplôme) ; ces éducateurs ont été relancés par mail les 15/10/2020 et 21/01/2021 afin de se mettre en conformité,
- Et communique aux éducateurs concernés les dates et thématiques des prochaines sessions de formation continue sur lesquelles ils peuvent encore s'inscrire :
- 07 et 08 juillet 2021 : Entraînement des Défenseurs : Technique et Tactique
 - 12 et 13 juillet 2021 : Responsable Technique de club : Jeune et Séniors
 - 15 et 16 juillet 2021 : La Préformation
- Les autres sessions programmées étant d'ores et déjà complètes.

La Commission précise que toutes ces sessions de formation continue devraient avoir lieu en format hybride (partie théorie en visioconférence et partie pratique en présentiel au domaine de Morfondé, 77270 Villeparisis) ; Toutefois, la Ligue se réserve le droit de modifier les modalités pratiques (présentiel, visioconférence ou format hybride) et/ ou les thématiques de ces sessions, suivant l'évolution de la situation sanitaire.

Et rappelle que le nombre de participants est limité et que les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée du dossier complet (règlement de la formation compris).

Demandes particulières d'éducateurs**AC BOULOGNE BILLANCOURT & DISTRICT 94 – Hedi OUDAYA**

La Commission valide la demande d'exemption de Formation Continue de Monsieur Hedi OUDAYA au regard de son activité au District 94.

ASC AVICENNE (551972) – Ibrahima DIA

La Commission,

Après avoir rappelé que lors de sa réunion du 15 septembre 2020, elle a transmis à la Commission Fédérale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football le mail de Monsieur Ibrahima DIA au terme duquel l'intéressé demandait que les éducateurs puissent obtenir (à l'image des joueurs) une double licence Educateur comme suit : détention simultanée d'une licence Educateur dans un club Libre et d'une licence Educateur dans un club Futsal,

Prend connaissance de la réponse de ladite Commission Fédérale du 29 octobre 2020 :

« La Commission précise qu'en l'état actuel des règlements et conformément aux articles 12.4 et 16 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football, elle donne un avis défavorable à la requête de M. Ibrahima DIA, d'autant plus que l'éducateur concerné n'est pas titulaire d'un titre à finalité professionnelle.

Par ailleurs, la Commission précise que le paramétrage informatique existant ne permet pas de saisir deux licences techniques actives au cours d'une même saison.

Enfin, Elle ajoute que la Commission mène actuellement une réflexion autour de la question de la pluriactivité des éducateurs. »